

SEANCE DU 25 JUI 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

**Date de la convocation :** 19 Juin 2019

**Etaient présents :**

**M. COLSON** Robert, **M. LE BRETON** Philippe, **M. DROUARD** André, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel (à partir du point 2), **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **Mme BIHIN** Audrey, **M. BECKRICH** Hervé, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **Mme HANNOTIN** Françoise, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else (jusqu'au point 23), **Mme LEJEUNE** Simone, **Mme LEQUEUX** Armelle, **Mme MOSER** Marie-José, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **M. PAILLA** Philippe, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **M. BRANZ** Cédric, **Mme MEURIE** Dominique (jusqu'au point 17), **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAU** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise (jusqu'au point 22), **M. GIBARU** Bernard, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **M. LECOULTRE** Florian, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFEY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. CANOT** Philippe, **M. BESSADI** Farid, **Mme DE BONI** Marzia, **M. HERBILLON** Didier (jusqu'au point 26), **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **Mme BERTELOODT** Odile (jusqu'au point 10), **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick  
**M. WAFFLARD** Dominique représenté par Mme GONTAREK  
**M. PIERQUIN** Bernard représenté par Mme ROGER

**Ont donné pouvoir :**

**M. DECOBERT** Philippe pouvoir à M. COLSON, **M. MILARD** Jean-Louis pouvoir à M. BRANZ, **M. LEPAGE** Guy pouvoir à M. PETITDAN, **M. CHAOUCHI** Salah pouvoir à Mme AIT MADI, **Mme CORME** Véronique pouvoir à Mme LEQUEUX, **M. MARECHAL** Guillaume pouvoir à M.FOSTIER, **M. MARQUET** André pouvoir à M. BEKRICH, **Mme MILLET** Sandrine pouvoir à M.DUFLOX, **M. MOINE** Eric pouvoir à M. DARKAOUI - ALLAOUI, **Mme PIGEAUD** Mélanie pouvoir à Mme MOSER, **M. WATELET** Roger pouvoir à M. DUTERTRE, **M. GILLET** Frédéric pouvoir à M. RENVOY, **M. APOTHELOZ** Christian pouvoir à M. HERBILLON, **M. DISCRIT** Yannick pouvoir à Mme HUCORNE, **M. BAILLY** Christophe pouvoir à Mme HUSSON, **Mme BERTELOODT** Odile pouvoir à Mme MAJCHRZAK (à partir du point 11).

**Etaient excusés :**

**M. BANA** Mistral, **Mme DUVAL** Cendrina, **M. NARDAL** Ahmet, **Mme FLORES** Maryse, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. BONHOMME** Bertrand.

**Etaient absents :**

**M. DUMONT** Christophe, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme JALOUX** Ginette, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **M. LANDART** Denis, **M. CALVI** Gérard, **Mme LAIR** Mandy, **M. LOTTIN** Patrick, **M. BONHOMME** François, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BUSSIERE** François.

**Membres en exercice :** 112

**Membres présents et représentés :** Au point 1 : 76 présents et 15 pouvoirs donnés

Du point 2 au point 10 : 77 présents et 15 pouvoirs donnés

Du point 11 au point 17 : 76 présents et 16 pouvoirs donnés

Du point 18 au point 22 : 75 présents et 16 pouvoirs donnés

Au point 23 : 74 présents et 16 pouvoirs donnés

Du point 24 au point 26 : 73 présents et 16 pouvoirs donnés

Du point 27 jusqu'au vœu : 72 présents et 16 pouvoirs donnés

Le Conseil communautaire a désigné André **DROUARD** et Bernard **LENOBLE** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

**1. CC190625-66 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 Mai 2019**

Monsieur le Président présente le rapport,

Monsieur le Président précise que, suite à l'intervention de Monsieur COLSON lors du dernier Conseil Communautaire, le compte rendu de la 4<sup>ème</sup> Commission a été complété par Monsieur DUPUY et communiqué à tous les conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré,  
Sur 76 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 Mai 2019

**2. CC190625-67 Compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire**

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire

**3. CC190625-68 Rapport d'information - Pilotage technique et financier des satellites et partenaires de l'action publique communautaire**

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Florian LECOULTRE indique que Madame RIBET ne représente plus Ardenne Métropole au sein du comité syndical de VALODEA puisqu'elle a démissionné. Il précise que Madame OSTROWSKI lui succède.

Monsieur le Président insiste sur l'importance pour les élus de se signaler afin d'éviter le moindre soupçon de prise illégale d'intérêt.

Monsieur Philippe CLAUDE indique que la liste des membres de l'EPAMA n'est pas complète.

Monsieur le Président répond que les représentants d'Ardenne Métropole au sein de l'EPAMA sont : Bernard PIERQUIN, Jean-Pierre RENVOY, François BUISSIERE, Philippe CLAUDE, Patrick FOSTIER, Daniel ROUMY, Marzia DE BONI, Jean Christophe CHANOT, Mickaël DUFLOX et lui-même. Il explique que l'inventaire présenté est un support de travail qui doit inciter les élus communautaires intéressés à se signaler auprès du Service Juridique et Assemblées. Il ajoute que ce document évoluera au fil des déclarations d'intérêt émanant des élus.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'information relatif aux satellites et partenaires de l'action publique communautaire

**4. CC190625-69 Mutualisation de la fonction « système d'information » entre Ardenne Métropole, la commune de Vrigne-aux-Bois et son centre communal d'action sociale**

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Patrick DUTERTRE, Maire de VRIGNE-AUX-BOIS, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à l'acte d'adhésion n° AD/2016-03 au système de mutualisation des ser-

- vices et des biens, de la commune de Vigne-aux-Bois à la fonction système d'information
- **APPROUVE** l'acte d'adhésion au système de mutualisation des services et des biens, du CCAS de la commune de Vigne-aux-Bois à la fonction système d'information

## 5. CC190625-70 Comptes de gestion 2018

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur NORMAND souligne la présence de Madame la Trésorière et salue la précision de son travail.

Monsieur le Président indique qu'à titre exceptionnel, le compte administratif connaît un écart par rapport au compte de gestion.

Monsieur Robert COLSON souhaite savoir si cet écart sera de nouveau présent l'année prochaine.

A la demande du Président, Madame Catherine TRUILLARD, Directrice des Finances et de la Commande Publique explique que cet écart n'apparaîtra plus au moment des résultats de clôture au 31 décembre 2019.

Monsieur le Président termine son propos en adressant ses remerciements à Madame la Trésorière pour son travail de qualité.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2018 en précisant que les résultats du SIETAV (57 569,98 € au compte administratif 2018) seront intégrés par la trésorerie en opérations non budgétaires sur 2019.

	Résultat de clôture
Budget principal	3 166 519,88
Budget annexe Transport	195 114,04
Budget annexe Eau	3 534 751,15
Budget annexe Assainissement	3 285 831,30
Budget annexe Camping et Halte fluviale	249 864,31
Budget annexe Zones d'Activités	0,00
Budget annexe déchets	2 151 576,41

- **APPROUVE** la dissolution des deux budgets annexes SPANC et EAU AFFERMAGE créés en 2014 par la Direction Départementale des Finances publiques et jamais utilisés
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

## 6. CC190625-71 Compte administratif 2018

Monsieur le Président se félicite du travail accompli par la collectivité pour assainir ses finances. Il rappelle que les débuts d'Ardenne Métropole ont été difficiles sur le plan financier. Il explique que l'Etat avait promis de verser 19 millions d'euros de dotations à Ardenne Métropole et qu'en réalité elles n'ont pas dépassé 12 millions d'euros.

Par ailleurs, il indique qu'une harmonisation des politiques publiques et des interventions notamment en matière de transports et déchet était indispensable. Monsieur le Président remercie les élus délégués dans ces domaines qui ont travaillé en ce sens.

A propos du budget général, Monsieur le Président explique que pour l'année 2018, l'épargne brute est de 3.6 millions d'euros et l'épargne nette est actuellement de 0.9 millions d'euros. Il indique qu'il s'agit de la meilleure épargne nette depuis la création d'Ardenne Métropole.

Même si Monsieur le Président admet que les dotations 2018 ont connu une légère amélioration par rapport à 2017, il tient cependant à souligner que la situation reste difficile. Il explique qu'Ardenne métropole a dû faire des économies.

Monsieur le Président souligne que pour la sixième année consécutive Ardenne métropole stabilise les taux ménages. En effet, il explique qu'Ardenne Métropole se refuse d'aller chercher des recettes supplémentaires auprès des ménages.

Monsieur le Président indique enfin que le compte administratif 2018 démontre l'amélioration de la gestion. Cette amélioration a été rendue possible notamment grâce au non remplacement systématique des départs. Au-delà du fonctionnement des services, l'objectif d'Ardenne Métropole est l'investissement. Monsieur le Président explique que l'ambition de la communauté d'agglomération est de donner aux communes plus de poids afin d'éviter l'isolement. En effet, Monsieur le Président illustre son propos en évoquant les lourds investissements pour la réalisation de travaux qui ne pourraient pas être supportés par les petites communes mais qui sont possibles grâce à la communauté d'agglomération.

Monsieur le Président exprime son sentiment de satisfaction sans toutefois faire preuve de triomphalisme puisqu'il estime qu'il reste encore beaucoup de progrès à accomplir.

Monsieur le Président conclut en formulant le vœu que la maîtrise des dépenses d'Ardenne Métropole soit récompensée en termes de dotations comme s'y est engagé l'Etat dans le cadre de la contractualisation.

Monsieur le Président termine en remerciant Madame la Directrice de Finances et de la Commande Publique.

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Il s'associe aux remerciements de Monsieur le Président à l'attention de Madame la Directrice des Finances et de la Commande Publique.

Monsieur le Président remercie Monsieur NORMAND pour la qualité de son travail de Vice-Président délégué aux finances.

Monsieur Robert COLSON s'interroge au sujet des restes à réaliser des subventions d'investissement au niveau du budget principal. Il indique que suite à la dernière réunion du comité de programmation LEADER, il y a des différences entre ce qui était prévu au départ et les résultats définitifs, même si ces derniers ne sont pas encore connus de manière certaine. Il explique que les restes à réaliser sont surévalués par rapport aux subventions LEADER et que les résultats devront donc être diminués. Par ailleurs, Monsieur COLSON exprime le souhait qu'un appel à projet soit lancé auprès des communes afin de les inviter à déposer leurs projets rapidement au vu du délai d'instruction des dossiers.

Monsieur Michel NORMAND lui répond que lancer un appel à projet pourrait, si nécessaire, être fait rapidement.

Le Président recadre le débat en indiquant que par rapport à l'impact sur les résultats, il n'est nulle part question dans le compte administratif des excédents mais des soldes de la section de fonctionnement, qui ne sont pas impactés par ce qu'évoque M. COLSON. Il ajoute qu'il n'y a pas de recette LEADER dans les reports.

Monsieur le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

• **APPROUVE** les comptes administratifs 2018 :

BUDGET GENERAL	CA 2018
Résultat fonctionnement	2 805 722,69
Résultat Fonctionnement antérieur	2 027 535,67
Résultat de clôture Fonctionnement	<b>4 833 258,36</b>
Résultat investissement	640 618,50
Résultat Investissement antérieur	-2 249 787,00
Résultat de clôture investissement	<b>-1 609 168,50</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 224 089,86</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	1 906 216,71
Recettes	1 848 742,23
solde	-57 474,48

<b>Résultat disponible après RAR</b>	<b>3 166 615,38</b>
--------------------------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	CA 2018
Résultat fonctionnement	375 633,09
Résultat Fonctionnement antérieur	0,00
<b>Résultat de clôture Fonctionnement</b>	<b>375 633,09</b>
Résultat investissement	-1 528 751,98
Résultat Investissement antérieur	1 348 232,93
<b>Résultat de clôture investissement</b>	<b>-180 519,05</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>195 114,04</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	84 759,60
Recettes	0,00
solde	-84 759,60
<b>Résultat disponible après RAR</b>	<b>110 354,44</b>

BUDGET ANNEXE EAU	CA 2018
Résultat fonctionnement	2 118 286,13
Résultat Fonctionnement antérieur	0,00
<b>Résultat de clôture Fonctionnement</b>	<b>2 118 286,13</b>
Résultat investissement	-2 156 620,20
Résultat Investissement antérieur	3 573 085,22
<b>Résultat de clôture investissement</b>	<b>1 416 465,02</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 534 751,15</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	3 288 062,18
Recettes	32 471,00
solde	-3 255 591,18
<b>Résultat disponible après RAR</b>	<b>279 159,97</b>

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	2018
Résultat fonctionnement	1 056 612,06
Résultat Fonctionnement antérieur	678 219,92
<b>Résultat de clôture Fonctionnement</b>	<b>1 734 831,98</b>
Résultat investissement	1 248 368,72
Résultat Investissement antérieur	302 630,60
<b>Résultat de clôture investissement</b>	<b>1 550 999,32</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 285 831,30</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	2 860 619,77
Recettes	310 180,20
solde	-2 550 439,57
<b>Résultat disponible après RAR</b>	<b>735 391,73</b>

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE	2018
Résultat fonctionnement	0,00
Résultat Fonctionnement antérieur	0,00
Résultat de clôture Fonctionnement	0,00
Résultat investissement	0,00
Résultat Investissement antérieur	0,00
Résultat de clôture investissement	0,00

<b>Résultat de clôture</b>	0,00
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
solde	0,00
<b>Résultat disponible après RAR</b>	0,00

<b>BUDGET ANNEXE CAMPING</b>	<b>2018</b>
Résultat fonctionnement	866,12
Résultat Fonctionnement antérieur	-238,56
Résultat de clôture Fonctionnement	<b>627,56</b>
Résultat investissement	30 410,94
Résultat Investissement antérieur	218 825,81
Résultat de clôture investissement	<b>249 236,75</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>249 864,31</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	240,00
Recettes	0,00
solde	-240,00
<b>Résultat disponible après RAR</b>	<b>249 624,31</b>

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS</b>	<b>2018</b>
Résultat fonctionnement	1 300 943,48
Résultat Fonctionnement antérieur	150 000,00
Résultat de clôture Fonctionnement	<b>1 450 943,48</b>
Résultat investissement	640 619,79
Résultat Investissement antérieur	60 013,14
Résultat de clôture investissement	<b>700 632,93</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>2 151 576,41</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	622 775,97
Recettes	26 153,00
solde	-596 622,97
<b>Résultat disponible après RAR</b>	<b>1 554 953,44</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

#### 7. CC190625-72 Affectations des résultats 2018

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **AFFECTE LES RESULTATS 2018 :**

**BUDGET PRINCIPAL :**

**Fonctionnement**

Résultat cumulé de clôture 2018	4 833 258,36
<b>Investissement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	-1 609 168,50
Reliquat résultat SIETAV	+273,00
Restes à réaliser	-57 474,48
Affectation au compte 1068 (recette)	1 666 369,98
Affectation au compte 002 (recette)	3 166 615,38
	1 609 168,50
<i>Solde d'exécution 2018 au compte 001 (dé-</i>	-273,00
<i>pense)</i>	<b>1 608 895,50</b>

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :**

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	375 633,09
<b>Investissement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	-180 519,05
Restes à réaliser	-84 759,60
Affectation au compte 1068 (recette)	265 278,65
Affectation au compte 002 (recette)	110 353,61
<i>Solde d'exécution 2018 au compte 001 (dé-</i>	180 519,05
<i>pense)</i>	

**BUDGET ANNEXE EAU :**

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	2 118 286,13
<b>Investissement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	1 416 465,02
Restes à réaliser	-3 255 591,18
Affectation au compte 1068 (recette)	2 118 286,13
Affectation au compte 002 (recette)	0,00
<i>Solde d'exécution 2018 au compte 001 (recette)</i>	1 416 465,02

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	1 734 831,98
<b>Investissement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	1 550 999,32
Restes à réaliser	-2 550 439,57
Affectation au compte 1068 (recette)	1 734 831,98
Affectation au compte 002 (recette)	0,00
<i>Solde d'exécution 2018 au compte 001 (recette)</i>	1 550 999,32

**BUDGET ANNEXE CAMPING :**

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	627,56
<b>Investissement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	249 236,75
Restes à réaliser	-240,00
Affectation au compte 002 (dépense)	627,56
<i>Solde d'exécution 2018 au 001 (recette)</i>	249 236,75

**BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES :**

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	0,00
<b>Investissement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	0,00
Restes à réaliser	0,00

**BUDGET ANNEXE DECHETS :**

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	1 450 943,48
<b>Investissement</b>	
Résultat cumulé de clôture 2018	700 632,93
Restes à réaliser	-596 622,97
Affectation au compte 1068 (recette)	1 300 943,48
Affectation au compte 002 (recette)	150 000,00

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

<b>8. CC190625-73 Transferts de résultats Eau et Assainissement</b>
---

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur NORMAND indique qu'un document concernant la répartition des Fonds de Péréquation Intercommunal a été remis sur table. Il explique que la répartition est celle de droit commun, telle que votée en 2016.

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- PREND ACTE des transferts de résultats :**

EAU	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat cumulé	Date délibération	Résultat fonctionnement transféré	Résultat investissement transféré
Dom le Mesnil	22 255,56	-4 505,85	17 749,71	04/12/2018	22 255,56	-4 505,85
Les Ayvelles	598,78	31 394,76	31 993,54	10/12/2015	Pm 598,78	Pm 23 948,70
				06/04/2018	0	7 446,06

ASSAINISSEMENT	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat cumulé	Date délibération	Résultat fonctionnement transféré	Résultat investissement transféré
Dom le Mesnil	54 487,75	-11 031,55	43 456,20	04/12/2018	54 487,75	-11 031,55
Les Ayvelles	5 151,81	270 116,11	275 267,92	10/12/2015	Pm 5 151,81	Pm 206 051,30
				06/04/2018	0	64 064,81

Les déficits repris donneront lieu à des mandats aux comptes 1068 (investissement) ou 678 (fonctionnement)

Les excédents repris donneront lieu à des titres de recettes aux comptes 1068 (investissement) ou 778 (fonctionnement)

- ACCORDE** à la commune de Dom le Mesnil une subvention portant remboursement des admissions

en non-valeur prononcées au titre de l'eau et de l'assainissement :  
**13 636,35 sur le budget de l'eau**  
**33 385,55 sur le budget de l'assainissement**

- **PRECISE** que le remboursement des frais supportés par la commune (8330,92 €) au titre de la compétence eau et assainissement s'effectuera au vu des factures acquittées sur la période considérée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

## **9. CC190625-74 Budget Supplémentaire**

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Madame Joëlle MAJCHRZAK souhaite savoir à quoi correspond la dépense pour l'achat d'un véhicule à double pédales.

Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI explique qu'il s'agit d'un véhicule destiné à l'Association Mobilité Insertion Emploi de Sedan.

Madame Monique HUCORNE complète en indiquant que l'Association Mobilité Insertion Emploi se propose d'acheter ce type de véhicule pour répondre à plusieurs besoins. En effet, certaines personnes en apprentissage du permis de conduire n'obtiennent pas ce dernier pour des problèmes de coordination motrice. De plus, depuis quelques mois des véhicules électriques sont mis à disposition dans plusieurs communes. Certaines personnes hésitent à les emprunter. Toutes les personnes accompagnées bénéficieront d'un temps d'apprentissage ce qui représente environ 120 personnes à l'année. De plus, une convention avec le département dans le cadre de la Conférence des Financeurs permettra d'accompagner des seniors afin éventuellement d'acheter une voiture à boîte de vitesse automatique ou d'emprunter les voitures électriques.

Monsieur Alain BARTHELEMY souhaite savoir à quelle action correspond la subvention de 15 000€ d'équipement dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI répond qu'il s'agit d'une somme inscrite pour anticiper la demande de subvention de l'Office Municipal des Sports..

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2019

### **I BUDGET GENERAL**

**ADOPTE** le Budget supplémentaire 2019, par nature et par chapitre, et avec les chapitres « opérations d'équipement »

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	3 302 597,38	4 927 387,21	8 229 984,59
RECETTES	3 302 597,38	4 927 387,21	8 229 984,59

**ADOPTE** les autorisations de programme nouvelles ou complémentaires :



RECETTES	150 000,00	1 320 170,41	1 470 170,41
----------	------------	--------------	--------------

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

#### 10. CC190625-75 Remise Gracieuse

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 77 membres présents et 15 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la remise de la somme à verser de 2316 à 559 euros,
- **CONSIDERE** que cette somme doit être partagée entre le régisseur titulaire et le régisseur suppléant en activité au moment des faits soit 279, 50 euros chacun

#### 11. CC190625-76 Régime indemnitaire du cadre d'emploi des ingénieurs en chef

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 76 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le régime indemnitaire des ingénieurs en chef
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

#### 12. CC190625-77 Adaptation du tableau des effectifs d'Ardenne Métropole

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,  
Sur 76 membres présents et 16 pouvoirs  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 13. CC190625-78 Adaptation de la grille tarifaire – Création de nouveaux tarifs

Monsieur le Président présente le rapport,  
Il précise que durant la canicule le centre aquatique Bernard ALBIN sera ouvert plus tôt que d'ordinaire. Il indique par ailleurs, que celui de Sedan est actuellement en vidange.

Monsieur Robert COLSON demande des précisions concernant les tarifs réservés aux associations de loisirs.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de toutes les associations proposant des activités aquatiques telles que l'aquagym par exemple. Il précise que l'accès au centre aquatique n'est pas réservé aux associations domiciliées sur le territoire d'Ardenne Métropole.

Monsieur Ghislain DEBAIFFE souhaite savoir pourquoi les créneaux réservés par les écoles pour des séances de natation ne sont-ils pas honorés, depuis plus d'un an.

Monsieur le Président répond qu'Ardenne Métropole connaît depuis quelques années, des difficultés pour recruter des éducateurs titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique pour surveiller et enseigner la natation. En effet, ce métier est en tension sur l'ensemble du Grand Est.

Monsieur Arnaud WUATELET explique que pour pallier ce problème, Ardenne Métropole a ouvert ces postes à des apprentis, ce qui permet désormais de proposer une formation interne. Il souligne que le personnel doit être suffisamment qualifié pour assurer la sécurité des usagers du centre aquatique. Monsieur WUATELET annonce l'arrivée de deux apprentis dès le mois de septembre.

Après en avoir délibéré,  
Sur 76 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation de la grille tarifaire des équipements ludiques

<b>14. CC190625-79 Modifications simplifiées des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des Ayvelles, de Lumes et de Villers-Semeuse</b>
--

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole doit saisir cette opportunité et apporter une aide la plus efficace possible pour faciliter l'implantation de la société CEVITAL sur le territoire communautaire.

Monsieur Jean-François FREROT tient à préciser que le coût des modifications des Plan Locaux d'Urbanisme est intégralement pris en charge par la société CEVITAL et que par conséquent, ces modifications n'ont aucune conséquence financière pour les communes concernées.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Quand on annonce la création de 1 000 emplois, qui pourrait être contre ? Cependant, cela ne nous interdit pas d'être vigilants. En effet, notre département a trop connu des patrons voyous et des investisseurs véreux qui voulaient simplement bénéficier des effets d'aubaine financière.

Concernant CEVITAL, la révolte algérienne vient nous éclairer sur la nature réelle de son dirigeant qui est, aujourd'hui, emprisonné pour corruption et fraude fiscale.

C'est une société allemande, EvCon, filiale à 100% de CEVITAL qui est en charge de réaliser une entreprise sur le site de PSA aux Ayvelles. Cependant, il faut savoir que cette société est également dans la tourmente judiciaire pour les mêmes motifs que la maison mère (corruption et fraude). C'est pourquoi, si je souscris à des aménagements comme le Plan Local d'Urbanisme pour favoriser l'implantation industrielle, je suis catégoriquement contre l'octroi d'argent public ou de mise en place de dispositifs d'exonération en tout genre.

Pour que le projet prenne corps, il faut que la société allemande trouve 2 millions d'euros pour la mi-août. Nous saurons donc rapidement fixé sur la faisabilité de cet investissement.

Ce soir je voterai pour les modifications du PLU mais je souhaite que nous soyons vigilants sur les évolutions de ce dossier ».

Monsieur le Président indique que la situation diplomatique est complexe. Il exprime sa méfiance quant aux allégations émanant des autorités algériennes. Monsieur le Président préfère attendre le jugement et éviter de porter des accusations qui porteraient atteinte à la présomption d'innocence.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'heure actuelle, la société CEVITAL n'a sollicité aucun financement de la part d'Ardenne Métropole. Il indique que la modification des PLU vise à faciliter l'implantation de la société sur le territoire communautaire.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Je ne conteste pas la présomption d'innocence concernant la société EvCon, mais il faut tenir compte du fait que c'est la justice allemande qui engage les poursuites contre la société filiale de CEVITAL et non la justice algérienne qui à vos yeux ne semble pas fiable. Je veux simplement que nous soyons prudents dans d'éventuelle attribution d'argent public sous quelle que forme que ce soit ».

Monsieur le Président souligne qu'il n'y a eu aucune demande de subvention formulée à ce jour et que le cas échéant, la prudence sera de mise.

Monsieur FREROT Maire de Lumes, Monsieur DUPUY Maire de Villers-Semeuse et Monsieur LEBRETON en tant que Maire des Ayvelles ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré,  
Sur 76 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les trois projets de modifications simplifiées des PLU des Ayvelles, de Lumes et de Villers-Semeuse,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 15. CC190625-80 Modification des statuts du Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 76 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications à apporter aux statuts du syndicat mixte du Moulin Le Blanc

#### 16. CC190625-81 Aide communautaire aux commerces de centres villes et de centre bourgs – Modification du règlement

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Bernard STRINGER souhaite connaître le nom de l'entreprise domiciliée sur la commune d'ILLY ayant reçu une aide financière ainsi que son montant.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de l'entreprise BESTECHOLOGIES / SAS BESTEL ayant bénéficié d'un prêt de 50 000€ à taux zéro.

Monsieur André GODIN indique qu'il ne comprend pas pourquoi une entreprise d'ILLY a pu bénéficier d'une aide financière puisqu'il lui semblait que ce type d'aide était réservé aux communes de plus de 3000 habitants.

Monsieur Patrick FOSTIER explique que si le seul dispositif FISAC est effectivement limité aux communes de plus de 3 000 habitants, en revanche, les dispositifs d'aides qui sont propres à Ardenne Métropole ne sont pas soumis à cette condition.

Monsieur le Président explique que l'attribution des aides examinées par le comité de sélection relève de la compétence du Bureau Communautaire et que c'est pour cette raison que tous les élus n'ont pas connaissance du montant des aides.

Il propose aux élus communautaires que la liste des entreprises bénéficiaires leur soit communiquée ainsi que le montant des aides accordées.

Après en avoir délibéré,  
Sur 76 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition d'intégrer dans le dispositif d'Ardenne Métropole « aide aux commerces de centres villes et de centres-bourgs » les dépenses non prises en charge par la Région Grand Est, afin de pouvoir intervenir en complémentarité dans les dossiers FISAC.
- **APPROUVE** les propositions des rues de Charleville et de Sedan faisant partie du périmètre d'intervention de l'Aide Communautaire aux Commerces de Centres Villes et de Centres Bourgs ;
- **APPROUVE** la proposition d'intégrer dans le dispositif d'Ardenne Métropole « Aide à l'investissement des PME » les investissements financés en crédit-bail ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces documents ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération

#### 17. CC190625-82 Convention de partenariat avec l'Agence Régionale d'Innovation Grand E-Nov

Monsieur le Président présente le rapport,

Il précise que jusqu'à présent Ardenne Métropole n'était pas membre de cet organisme en raison de la cotisation élevée. Cependant, il indique que les autres communautés d'agglomération membres de l'Agence Régionale d'Innovation, lui verse une contribution à hauteur de 50 000€. Aussi, Monsieur le Président indique que les services d'Ardenne Métropole ont négocié avec l'agence Grand E-Nov la possibilité d'adhérer à hauteur de 25 000€.

Monsieur le Président se porte candidat et constate l'absence d'autre candidature pour représenter Ardenne Métropole au sein du Comité Stratégique des Territoires.

L'assemblée accepte à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Sur 76 membres présents et 16 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Agence Régionale Grand Enov dès 2019,
- **APPROUVE** le financement de 25.000 euros annuel tel que prévu dans la convention, la somme ayant été inscrite au budget primitif. Les crédits seront pris sur le compte 6574.
- **DESIGNE** Monsieur Boris RAVIGNON représentant d'Ardenne Métropole au sein du Comité Stratégique des Territoires (COSTRAT) tel que prévu dans la convention

## 18. CC190625-83 Implantation de la SEM OKTAVE

Monsieur le Président présente le rapport,

Monsieur Robert COLSON indique qu'il existe déjà l'Agence Locale de l'Energie et s'interroge sur la concurrence des deux organismes.

Monsieur le Président indique que l'ALE et la SEM OKTAVE ont des activités complémentaires. Il précise qu'Ardenne Métropole n'est plus membre de l'ALE mais qu'elle continue d'apporter une aide financière à hauteur de 10 000€.

Monsieur le Président indique que l'information doit être multipliée et que malheureusement l'ALE ne peut pas répondre à la demande de 270 000 ardennais.

Monsieur COLSON indique que la multiplication des structures peut conduire à créer une confusion.

Monsieur le Président propose d'inviter la SEM OKTAVE à venir faire une présentation de son activité lors d'une inter commission à laquelle tous les élus seraient conviés.

Monsieur Jean-Luc CLAUDE indique que le véritable avantage de la SEM OKTAVE est qu'elle propose aux propriétaires un préfinancement des travaux.

Monsieur le Président rappelle que ce qui est proposé au vote est de trouver à la SEM OKTAVE un point de chute pour être rapidement opérationnel.

Monsieur COLSON indique qu'il s'abstiendra de voter cette convention de partenariat en attendant d'avoir plus d'information notamment par les délibérations des autres communes.

Madame Marie-Inès SILICANI indique qu'elle ne comprend pas les missions de la SEM OKTAVE. Elle explique que les propriétaires sont déjà très souvent sollicités pour la réalisation de travaux et s'interroge sur la plus-value que pourrait apporter la SEM OKTAVE.

Monsieur le Président rappelle que la SEM OKTAVE propose le pré financement des travaux. Par ailleurs, il souligne que les artisans réalisant les travaux sont référencés ce qui est un gage de qualité.

Monsieur Farid BESSADI indique que cette démarche est importante et que les personnes vulnérables sont sans cesse démarchées par des sociétés mal intentionnées qui bâclent le travail. Il explique que la SEM va sécuriser les relations avec des entreprises du territoire.

Monsieur Daniel FELIX demande plus d'explications au sujet du pré financement.

Monsieur Jean-Luc CLAUDE explique que le pré financement consiste en une avance des fonds nécessaires à la réalisation des travaux dans l'attente de l'obtention d'un prêt.

Monsieur le Président précise que l'intervention de la SEM OKTAVE n'est pas soumise à condition de ressource.

Après en avoir délibéré,

Sur 75 membres présents et 16 pouvoirs,

A l'unanimité moins 2 contres (Marie Inès SILICANI et Robert COLSON)

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre Ardenne Métropole et la SEM OKTAVE.

**19. CC190625-84 Taxe de séjour – Barème applicable au 1er janvier 2020 sans augmentation de la fiscalité**

Madame Raymonde MAHUT, Vice-présidente, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 75 membres présents et 16 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le barème applicable en matière de taxe de séjour, sur le territoire d'Ardenne Métropole, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, incluant la catégorie des emplacements dans les aires de camping-cars ;
- **AUTORISE** le Président ou la vice-présidente déléguée, à signer tout document utile à l'application de la présente.

**20. CC190625-85 Présentation du projet « Hôtellerie 4 Etoiles »**

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique qu'une partie des touristes ne viennent pas sur le territoire communautaire parce qu'il n'existe pas d'hébergement correspondant à leurs critères. Il consent à dire qu'il s'agit d'une petite clientèle mais avec d'importants moyens. Monsieur le Président explique que c'est pour répondre à cette demande qu'un appel à manifestation d'intérêt est lancé. Il insiste à dire qu'il ne s'agit nullement d'ajouter un concurrent supplémentaire sur le marché de l'hôtellerie mais qu'au contraire, ce projet se différencie de l'offre déjà existante.

Monsieur André GODIN souhaite savoir où est prévu le stationnement des clients de l'hôtel.

Monsieur le Président répond qu'un système de voiturier pourrait être mis en place afin de stationner les véhicules soit sur le parking situé rue Bourbon soit sur celui de la rue Madame de Sévigné actuellement en cours de réalisation. Monsieur le Président compare ce projet à celui de l'hôtel de la Reine implanté sur la place Stanislas à Nancy qui est également une zone piétonne.

Après en avoir délibéré,

Sur 75 membres présents et 16 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opportunité du projet d'hôtellerie 4 Etoiles Place Ducale dont la faisabilité est désormais établie, sous réserve de l'accord de la Ville de Charleville-Mézières
- **APPROUVE** l'engagement d'un appel à manifestation d'intérêt par Ardenne Métropole, sous réserve de l'accord de la Ville de Charleville-Mézières

**21. CC190625-86 Locaux de l'office de tourisme – Désaffectation du bien et restitution à la ville de Charleville-Mézières**

Madame Raymonde MAHUT, Vice-présidente, présente le rapport,

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole détient l'avant dernière place au classement des parcs hôteliers de la Région Grand Est. Ce classement considéré, il était d'autant plus paradoxal d'avoir sur la place Ducale de Charleville-Mézières, deux offices lieux dédiés à l'accueil du public : l'un communautaire et l'autre géré par l'Agence Départementale du Tourisme. La volonté d'Ardenne Métropole est de proposer des plages horaires d'ouverture au public plus larges. Monsieur le Président souligne que la désaffectation des locaux de l'office du tourisme entraîne le retour de ces locaux dans le patrimoine de la ville de Charleville-

Mézières. Il indique que les locaux libérés pourraient accueillir un espace consacré aux séminaires en complément de l'hôtel présenté précédemment.

Après en avoir délibéré,  
Sur 75 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la désaffectation des locaux occupés par l'office de tourisme communautaire et leur restitution à la Ville de Charleville-Mézières

## 22. CC190625-87 Maison des internes

Monsieur le Président présente le rapport,

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI présente les atouts d'Ardenne Métropole susceptibles d'attirer les internes en médecine. Le premier est sa situation géographique par rapport au Centre Hospitalier Universitaire. Le second est la présence du centre hospitalier régional à forte valeur formatrice tant en matière de médecine générale qu'en chirurgie obstétrique. Malgré ces atouts, Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI explique que le mode d'hébergement actuel n'est pas optimal, obligeant les internes à faire des allers retours entre leur lieu de travail et leur résidence. Il précise que le but de ce chantier est de proposer aux internes un hébergement attractif propice à la découverte de la ville de Charleville-Mézières et ses alentours. Pour illustrer son propos, Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI confie que lorsqu'il était lui-même interne en médecine il était logé au sein de l'ancien hôpital CORVISART proche de la place Ducale. Il indique qu'à cette époque un grand nombre de ses confrères se sont installés définitivement à Charleville-Mézières à l'issue de leur internat.

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI conclut en précisant que ce projet s'adresse aussi bien aux internes de l'hôpital qu'à ceux auprès des médecins généralistes.

Monsieur André GODIN indique que le fait de permettre à des internes de loger en centre-ville est une bonne idée. Cependant, sur l'aspect financier il trouve douteux d'engager des fonds publics pour revendre ensuite ce bâtiment à un organisme privé.

Monsieur le Président souligne qu'Espace Habitat répond à un objectif intérêt général et que cet organisme vise à accomplir une mission de service public. Il n'y a donc pas d'obstacle juridique à cette opération. Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une opération courante qui a notamment été réalisée dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

Monsieur Robert COLSON souhaite savoir si le prix des travaux comprend le prix d'achat du bâtiment à rénover.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur COLSON souhaite savoir pourquoi Ardenne Métropole n'envisage pas un budget annexe de location de ce bien.

Monsieur le Président répond que mettre ce bâtiment en location coûterait plus cher à la collectivité en raison des coûts d'entretien.

Monsieur COLSON propose de faire un appel à candidature pour la gestion de cette structure afin de vendre plus cher ce bâtiment.

Monsieur le Président explique que le but de cette opération relève d'une mission d'intérêt général à savoir loger des internes en médecine et non de faire une opération économique. Le prix d'achat par Espace Habitat va conditionner les loyers appliqués aux étudiants.

Monsieur COLSON s'interroge sur le point de savoir si un tel projet d'intérêt général ne pourrait pas faire l'objet de subvention LEADER.

Monsieur le Président répond que cela n'est pas possible parce qu'il ne s'agit pas d'un projet en zone rurale.

Monsieur Didier HERBILLON indique que pour que l'opération présentée soit un succès, les loyers doivent être accessibles et attractifs pour les internes en médecine.

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI indique qu'Ardenne Métropole serait la 2<sup>ème</sup> Communauté d'Agglomération de la Région Grand Est à bénéficier du dispositif Appel à Manifestation d'Intérêt.

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas question de vendre ce bâtiment à un opérateur privé qui ferait des bénéfices. Le seul objectif est de loger des internes à moindre coût.

Monsieur Jean-François FREROT souhaite savoir si une estimation a été faite pour quantifier le nombre d'internes potentiellement locataires afin de prédire si tous les logements seront occupés.

Monsieur DARKAOUI-ALLAOUI répond que les locataires potentiels représentent 60 internes par promotion à l'hôpital de Manchester.

Monsieur le Président précise qu'il faut ajouter à ce chiffre les internes auprès des médecins généralistes ainsi que ceux au sein des hôpitaux alentours. Monsieur le Président souligne également la possibilité d'accueillir des internes belges qui sont actuellement très demandeurs.

Après en avoir délibéré,  
Sur 75 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'une maison des internes
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

### **23. CC190625-88 Contrat Local de Santé**

Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique que l'implantation de maisons médicales est très importante pour les communes. Il explique qu'une opération est actuellement en cours à Tournes et que d'autres sont en discussion au sein d'autres communes. Monsieur le Président assure que le Contrat Local de Santé ne viendra pas remettre en cause les discussions en cours. Il ajoute qu'un schéma devra être élaboré à la suite du Contrat Local de Santé mais qu'il faut d'abord agir sur les urgences.

Ardenne Métropole travaille conjointement avec l'Agence Régionale de la Santé afin de remédier au problème de pénurie de certains spécialistes comme les ophtalmologues.

Après en avoir délibéré,  
Sur 74 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat local de santé
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette délibération

### **24. CC190625-89 Service public des déchets ménagers et assimilés – Rapport annuel sur le prix et la qualité pour l'exercice 2018 - Communication**

Monsieur Pierre DELFORGE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 73 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

### **25. CC190625-90 Protocoles de fin de contrat de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement entre Ardenne Métropole et SUEZ Eau France**

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 73 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets de protocole de fin contrat de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement entre Ardenne Métropole et SUEZ Eau France sur les communes de VRIGNE AUX BOIS et BALAN
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

### **26. CC190625-91 Avenant à la convention de délégation de service public des transports routiers de personnes sur le territoire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole**

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 73 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public des transports routiers de personnes ;
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget annexe transport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**27. CC190625-92 Modernisation de la ligne ferroviaire Charleville**

Monsieur Jérémy DUPUY Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 72 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'application relative au financement des travaux 2020 – phase 1- de la modernisation de la ligne CHARLEVILLE-MÉZIÈRES / GIVET - « COFI 5 »

**28. CC190625-93 Prise en charge du tarif de transports scolaires au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré empruntant des services mutualisés avec la Région Grand Est**

Monsieur Jérémy DUPUY Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 72 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge du tarif de transports scolaires au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré empruntant des services mutualisés avec la Région Grand Est ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget annexe transport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**29. CC190625-94 Convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est**

Monsieur Jérémy DUPUY Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 72 membres présents et 16 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est avec l'ensemble des Autorités Organisatrices signataires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vœu CC190625-95 Projet Voies Navigables de France - Fermeture à la navigation de la Meuse et du Canal des Ardennes au niveau de Pont-à-Bar.**

Monsieur le Président présente le vœu.

Monsieur DALLA-ROSA fait l'intervention suivante : « Je partage l'objet de ce vœu qui consiste à refuser la fermeture du canal des Ardennes. Je regrette cependant l'absence de référence au démantèlement de Voies

Navigables de France. C'est un service public indispensable pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau que le gouvernement veut faire disparaître. Dans le même temps l'État transfère aux collectivités locales la compétence d'interventions sur les cours d'eau sans les moyens financiers qui vont avec. La seule disposition prise consiste, dans le cadre du dispositif GEMAPI, d'autoriser les intercommunalités à prélever un impôt supplémentaire sur chaque foyer fiscal. Les élus locaux apprécieront ».

Après en avoir délibéré,  
Sur 72 présents et 16 pouvoirs donnés,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le vœu

*Monsieur Patrick FOSTIER invite les élus à la rencontre régionale des territoires innovants organisée par Ardenne Métropole et la première association nationale de diffusion des usages numériques au service des territoires – Les interconnectés, à la Médiathèque Voyelle le 2 juillet 2019.*

*De plus, Monsieur FOSTIER souhaite sensibiliser les élus communautaires aux services proposés par l'Association Ré 'Actif – Ateliers et Chantiers d'Insertion. Il remet aux membres présents une plaquette d'information à ce sujet.*